Fédération Professionnelle Indépendante de la Police



SGAP SUD-OUEST - REGION MIDI PYRENEES

PORTES David, Secrétaire de Zone Sud Ouest 06.62.23.36.44 **GAILHARD Didier**, Secrétaire Régional Midi Pyrénées 06.08.43.96.74

Toulouse le 8 janvier 2014

A QUAND L'EGALITE DANS LES PRESTATIONS SOCIALES

Il est mis en place le C.E.S.U (chèque emploi service universel) pour la garde spécifique des enfants de 0 a 12 ans pour les familles monoparentales avec une aide de 300 euros (pour l'instant) par enfant et par an.

Cette aide peut être cumulée avec les autres aides et notamment avec les C.E.S.U pour la garde des enfants de 0 à 3 ans et de 3 ans à 6 ans.

MAIS... Eh oui il y a un Mais!

Il faut impérativement être domicilié dans :

Alpes-Maritimes, Bouches du Rhône, Ile de France, Gironde, le Nord, le Bas Rhin et le Rhône, c'est bien :

MAIS LES AUTRES FAMILLES MONOPARENTALES, COMMENT FONT ELLES?

IL Y A DE PLUS EN PLUS DE COLLEGUES SEULS, DE FAMILLES RECOMPOSEES ET FAIRE GARDER DES ENFANTS DEVIENT DE PLUS EN PLUS ONEREUX.

LA F.P.I.P DEMANDE L'EGALITE DE TOUS DEVANT LES PRESTATIONS SOCIALES